
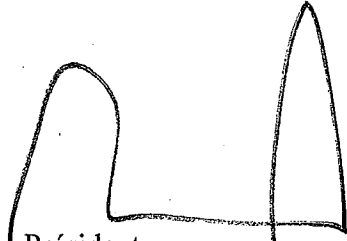


SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°18/2015

OBJET : Présentation des Comptes 2014 de la CCI du Pays d'Auge.	L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE MARDI 6 OCTOBRE, A QUATORZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	
PRESENTS : 7	<u>Etaient présents</u>
REPRESENTES : 2	Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD
VOTANTS : 9	Pour la Ville de Deauville Monsieur MERLIN Madame BOURNE Monsieur PETIT
	Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS
	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur MERLIN
	Vu : -les articles II.3 et V.6 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville - Normandie, -le rapport du Président, -la présentation des comptes rendus d'activité et financier par l'exploitant, Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation des comptes rendus d'activité et financier de l'exploitant pour l'année 2014, documents consultables au secrétariat du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville – Normandie. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
	REÇU LE : 20 OCT. 2015 SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX 
	 Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le **20 OCT. 2015**
Après envoi en préfecture le ... **20 OCT. 2015**
Et publication ou notification le... **20 OCT. 2015**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

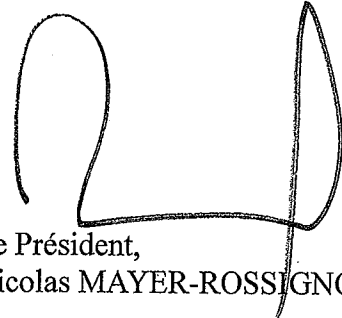
Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°19/2015

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

<p>OBJET : Cession du Sous-traité de gestion au profit de la CCI Seine Estuaire</p>	<p>L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE MARDI 6 OCTOBRE, A QUATORZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9</p>	<p><u>Etaient présents</u> Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD Pour la Ville de Deauville Monsieur MERLIN Madame BOURNE Monsieur PETIT Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS</p>
<p>PRESENTS : 7</p>	<p>Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur MERLIN</p>
<p>REPRESENTES : 2</p>	<p>Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -l'article VI.3 du Sous-traité de gestion, -la demande du Président de la CCI du Pays d'Auge en date du 23 septembre 2015, -le rapport du Président,</p>
<p>VOTANTS: 9</p>	<p>Considérant : -que le schéma directeur de la CCI Seine Estuaire a été approuvé lors de l'Assemblée générale du réseau consulaire de Haute-Normandie le 6 juin 2013 incluant la gestion de l'aéroport de Deauville – Normandie, -que les services augerons continueront à gérer et à développer au quotidien l'aéroport de Deauville – Normandie, -qu'il convient de constater que la nouvelle entité consulaire présente toutes les garanties techniques et financières pour la poursuite de l'activité aéroportuaire,</p>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise la cession du Sous-traité de gestion au profit de la CCI Seine Estuaire dès parution au Journal Officiel de sa création.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le ... **20 OCT. 2015**
Après envoi en préfecture le ... **20 OCT. 2015**
Et publication ou notification le... **20 OCT. 2015**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

REÇU LE :

20 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX



SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°20/2015

OBJET : Révision du montant de la subvention de fonctionnement à la CCI du Pays d'Auge pour l'année 2013 – autorisation de signature	L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE MARDI 6 OCTOBRE, A QUATORZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9 PRESENTS : 7 REPRESENTES : 2 VOTANTS: 9	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD Pour la Ville de Deauville Monsieur MERLIN Madame BOURNE Monsieur PETIT Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur MERLIN
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -la délibération du 11 février 2014 attribuant une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2013, -l'article V.4.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville, -la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2015 adoptant le Budget Primitif 2015, -le rapport du Président, Considérant : -que l'Exploitant met en œuvre la recherche active de nouvelles opportunités de relations internationales, de nature à contribuer non seulement au développement des activités de l'aéroport mais également au développement touristique et économique des collectivités membres du Syndicat mixte, -qu'il convient de contribuer à l'équilibre financier du Sous-traité de gestion dans le cadre de son article V.4.2 et de permettre à l'exploitant de poursuivre des démarches actives de promotion de l'aéroport, et notamment de démarchage de nouvelles liaisons nationales ou internationales, conformément aux lignes directrices européenne en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
-de réviser le montant de la subvention forfaitaire de fonctionnement versé à la CCI PA à hauteur de 139 170,40 € au titre de l'année 2013, dans la limite autorisée de 277 670,40 € par les textes européens,

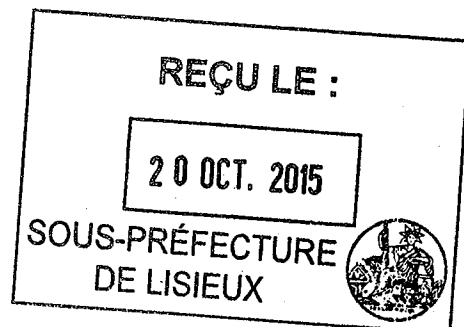
-d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 du budget syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le **20 OCT. 2015**
Après envoi en préfecture le **20 OCT. 2015**
Et publication ou notification le **20 OCT. 2015**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.



SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT**de DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°21/2015

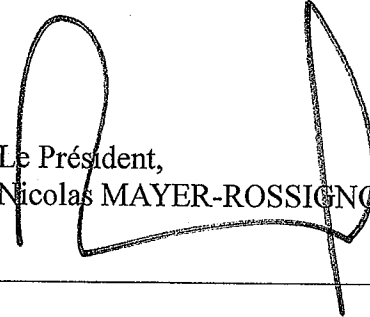
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

OBJET : Révision du montant de la subvention de fonctionnement à la CCI du Pays d'Auge pour l'année 2014 – autorisation de signature	L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE MARDI 6 OCTOBRE, A QUATORZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9 PRESENTS : 7 REPRESENTES : 2 VOTANTS: 9	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD Pour la Ville de Deauville Monsieur MERLIN Madame BOURNE Monsieur PETIT Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur MERLIN
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -l'article V.4.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville, -la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2015 adoptant le Budget Primitif 2015, -la délibération du 20 mars 2015 attribuant une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2014, -le rapport du Président, Considérant : -que l'Exploitant met en œuvre la recherche active de nouvelles opportunités de relations internationales, de nature à contribuer non seulement au développement des activités de l'aéroport mais également au développement touristique et économique des collectivités membres du Syndicat mixte, -qu'il convient de contribuer à l'équilibre financier du Sous-traité de gestion dans le cadre de son article V.4.2 et de permettre à l'exploitant de poursuivre des démarches actives de promotion de l'aéroport, et notamment de démarchage de nouvelles liaisons nationales ou internationales, conformément aux lignes directrices européenne en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
-de réviser le montant de la subvention forfaitaire de fonctionnement versé à la CCI PA à hauteur de 169 133,05 € au titre de l'année 2014, dans la limite autorisée de 277 670,40 € par les textes européens,
-d'imputer-la dépense correspondante au chapitre 65 du budget syndical.

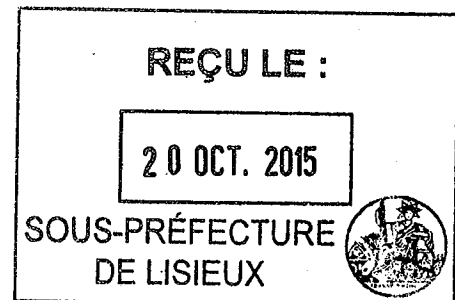
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL



Acte rendu exécutoire le ... **20 OCT. 2015**
Après envoi en préfecture le .. **20 OCT. 2015**
Et publication ou notification le... **20 OCT. 2015**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.



SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

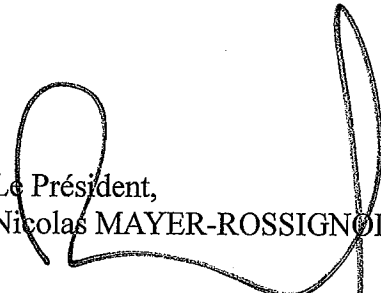
Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°22/2015

<p>OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la CCI du Pays d'Auge pour l'année 2015 – autorisation de signature</p>	<p>L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE MARDI 6 OCTOBRE, A QUATORZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9</p> <p>PRESENTS : 7</p> <p>REPRESENTES : 2</p> <p>VOTANTS: 9</p>	<p><u>Etaient présents</u></p> <p>Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD</p> <p>Pour la Ville de Deauville Monsieur MERLIN Madame BOURNE Monsieur PETIT</p> <p>Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS</p> <p>Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur MERLIN</p>
	<p>Vu :</p> <ul style="list-style-type: none">-le Code Général des Collectivités Territoriales,-l'article V.4.2 du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville,-la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2015 adoptant le Budget Primitif 2015,-le rapport du Président, <p>Considérant :</p> <ul style="list-style-type: none">-que l'Exploitant met en œuvre la recherche active de nouvelles opportunités de relations internationales, de nature à contribuer non seulement au développement des activités de l'aéroport mais également au développement touristique et économique des collectivités membres du Syndicat mixte,-qu'il convient de contribuer à l'équilibre financier du Sous-traité de gestion dans le cadre de son article V.4.2 et de permettre à l'exploitant de poursuivre des démarches actives de promotion de l'aéroport, et notamment de démarchage de nouvelles liaisons nationales ou internationales,

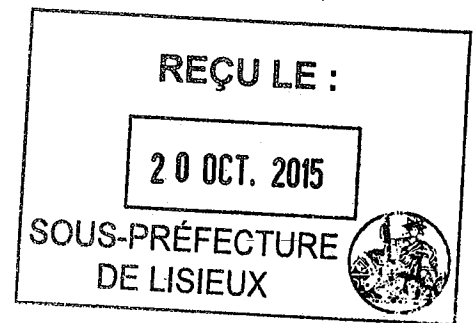
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
-d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement à la CCI PA dans la limite maximale d'un montant de 146 403,90 €, acquittable sur services faits au titre de l'année 2015 et d'imputer-la dépense correspondante au chapitre 65 du budget syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme


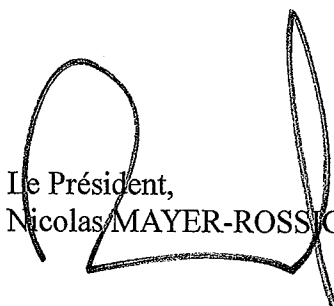
Le Président,
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL



Acte rendu exécutoire le **20 OCT. 2015**
Après envoi en préfecture le **20 OCT. 2015**
Et publication ou notification le... **20 OCT. 2015**
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.



Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°23/15

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget Primitif 2015	L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE MARDI 6 OCTOBRE, A QUATORZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	
PRESENTS : 7	<u>Etaient présents</u>
REPRESENTES : 2	Pour la Région Haute-Normandie Monsieur MAYER-ROSSIGNOL Monsieur LEONARD
VOTANTS : 9	Pour la Ville de Deauville Monsieur MERLIN Madame BOURNE Monsieur PETIT
	Pour la Région Basse-Normandie Monsieur MOURARET Monsieur CHAUVOIS
	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur MERLIN
	Vu : -la délibération du 20 mars 2015 adoptant le Budget Primitif 2015, -le rapport du Vice-président,
	Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses de la décision modificative du budget syndical 2015, chapitre par chapitre et d'inscrire les montants suivants, ci-annexés, sur les crédits non affectés lors du vote du BP 2015 :
	<u>Section de Fonctionnement : Dépenses</u> Chapitre 011 / article 65738 : + 454 707,35 €
	Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme
	REÇU LE : 20 OCT. 2015 SOUS-PRÉFECTURE 
	Le Président, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL 

Acte rendu exécutoire le ... **20 OCT. 2015** LISIEUX

Après envoi en préfecture le ... **20 OCT. 2015**

Et publication ou notification le ... **20 OCT. 2015**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Annexe

Intitulé		Compte	Montant initialement voté	Montant modifié
Dépense de fonctionnement	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit public	65738	128 537,35 €	583 244,70 €

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Monsieur Dominique GAMBIER
Pouvoir à Mr MAYER-ROSSIGNOL

Monsieur Noël LEVILLAIN
représenté par Mr Yves LEONARD

Monsieur Laurent BEAUVAIS
Représenté par Mr Pierre MOURARET

Monsieur Pierre MOURARET

Monsieur Raphaël CHAUVOIS
Ou représentant

Monsieur Philippe AUGIER
Ou représentant Mr Dominique MERLIN

Monsieur Guillaume CAPARD
Ou représentant Mme Véronique BOURNE

Monsieur Pascal LEBLANC
Ou représentant Mr Didier PETIT

